



à Madame la Rectrice
de l'Académie d'Orléans-Tours

Orléans, le 17 décembre 2019

Madame la Rectrice,

Le 29 août 2019 vous avez réuni tous les DCIO pour évoquer les conséquences de la mise en œuvre de la loi portant sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » qui laissait planer depuis sa promulgation, une grande incertitude sur l'avenir des CIO. Vous nous avez accueillis en nous faisant part de vos inquiétudes à la suite de la lecture de documents relatifs aux projets de la Région. Ceux-ci vous paraissaient de nature à remettre en cause les prérogatives de l'Education Nationale en matière d'orientation et mettre en danger la pérennité de ses moyens, en l'occurrence de nos services. Après un échange visant à recueillir notre point de vue à la lumière des informations que nous pouvions recueillir dans les réunions du SPRO vous nous avez assuré, en réponse aux inquiétudes que nous avons exprimées, que lors d'une prochaine rencontre avec la Région vous alliez faire une mise au point, et que l'entrée que vous souhaitiez dans l'expérimentation proposée par la loi (mise à disposition de la Région de personnels de l'Education Nationale) ne se ferait pas au prix d'une remise en question des CIO.

Jamais au cours des vingt dernières années les DCIO n'avaient connu une réunion de cette envergure. Vous comprendrez donc les attentes que cette réunion a suscitées chez vos interlocuteurs.

Le 5 septembre vous nous avez à nouveau réunis. D'emblée vous nous avez annoncé que les discussions avec la Région avaient été fructueuses, que toutes les difficultés étaient aplanies et que vous aviez reçu l'assurance de celle-ci que le champ de compétence de l'Education Nationale serait respecté. Vos collaborateurs ont ensuite exposé les « lignes directrices » de l'évolution des services que vous souhaitiez. Nous fumes abasourdis tant l'écart avec ce que vous nous aviez laissé entendre une semaine avant - nous allons défendre les CIO - nous est apparu abyssal. Nous avons néanmoins exprimé nos réserves, nos interrogations et nos inquiétudes. En réponse, en fin de réunion, M. le Secrétaire Général a annoncé que nous serions convoqués à trois groupes de travail, sur trois axes qu'il a défini succinctement, pour réfléchir aux modalités de mise en œuvre de ce plan de réorganisation. Il a ajouté que vous souhaitiez aller vite et que la réorganisation devait commencer à se mettre en place dès janvier 2020 ce qui, il est vrai, nous a laissé sans voix. A aucun moment il ne nous a été demandé explicitement notre accord sur cette méthode.

Peu de temps après nous avons reçu un document précisant les objectifs de chacun des groupes et nous demandant de nous répartir. Début octobre les trois groupes de travail se sont tenus. Le temps qui s'était écoulé nous avait permis de réaliser l'ampleur des bouleversements annoncés. Dans

chacun des groupes de travail - dont la durée a varié entre 2 et 4 heures - nous avons exprimés notre opposition aux objectifs énoncés dans le document en expliquant que leur mise en œuvre entraînerait finalement la disparition pure et simple des CIO et nous avons tenté d'énoncer ce qu'il nous paraissait indispensable de préserver pour ne pas en arriver là. Les comptes - rendus n'ont pu, vu la brièveté du temps accordé, être rédigés sur place. Les animateurs des GT nous ont dit qu'ils les rédigeraient et nous avons exigé qu'ils nous soient soumis avant de vous être envoyés ce qui n'a pas été le cas.

Aujourd'hui le document présenté au CTA affirme que « les lignes directrices et la méthodologie ont recueilli l'adhésion des DCIO » et que « nos conclusions intègrent les conditions de réussite de cette transformation » alors que ce document énonce tout ce qui nous avait été présenté dès le 5 septembre plus quelques « surprises » qui confirment que l'enjeu de cette restructuration est tout autre que le maintien ou le renforcement des CIO ou la qualité des services qu'ils rendent au public !

Il ne nous appartient pas Mme la Rectrice, dans le cadre de nos fonctions, de porter un jugement sur le bien-fondé de la « définition du nouveau schéma directeur de l'organisation des services d'orientation » que vous proposez, mais nous ne pouvons accepter que le texte présenté se targue de notre collaboration à sa conception et de notre adhésion. Cette allégation est une contre-vérité qui, alors que votre schéma continue à prévoir pour les DCIO une fonction d'encadrement des psychologues de l'Education Nationale, a des effets dévastateurs sur la cohésion des personnels des services et la confiance qu'ils peuvent garder en leur hiérarchie.

C'est pourquoi nous enverrons une copie de ce courrier à toutes les organisations représentatives des personnels présentes au CTA.

Enfin nous tenons à rappeler que les textes ne permettent pas des suppressions de poste en cours d'année scolaire.

Veuillez agréer Mme la Rectrice l'expression de nos respectueuses salutations.

L'ensemble des Directrices et Directeurs des CIO de l'Académie d'Orléans-Tours ayant participé aux réunions et groupes de travail évoqués dans le texte.

Joanna PFEIFFER, co-secrétaire académique du SNES-FSU Orléans-Tours

Michel de PEYRET, secrétaire académique SGEN-CFDT